

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Favoriser l'accès au numérique sur le territoire	S801

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'union Européenne,
- VU** le régime d'aide d'Etat n° SA.37183 (2015/NN) Plan France très haut débit
- VU** le régime d'aide d'Etat SA 108574 relatif aux aides en faveur des infrastructures à haut débit dans la continuité du plan France Très haut débit,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-10, L.4211-1, L4221-1, L.1425-1, L.1425-2, L1611- 4 et L.4221-1 et suivants
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, volet thématique « Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement - transition numérique », signé le 25 février 2022,
- VU** les délibérations du Conseil Régional des 17 octobre 2014 et 23 juin 2016 relatives au programme « Aménagement Numérique »,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Règlement d'intervention relatif au financement du raccordement des Communautés d'Innovation.
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la convention relative au financement de la couverture à 100% en fibre optique à l'abonné du département de la Sarthe 2020-2030,
- VU** les protocoles d'accord sur l'aménagement numérique du territoire entre la Région et le Département de la Mayenne et entre la Région et le Département de la Sarthe en date du 13 mai 2015, entre la Région et le Département de la Loire-Atlantique en date du 31 juillet 2015,
- VU** la délibération du Conseil d'administration de la Régie Loire-Atlantique Numérique n° 7 en date du 20 juin 2017 autorisant le Directeur à solliciter les financements du projet FTTH-FTTE et notamment celui de la Région et à signer la convention de financement et ses avenants,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 25 mai

2018 approuvant la convention pour le financement du réseau Très Haut Débit de la Loire-Atlantique 2017 - 2022,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 novembre 2018 approuvant la convention relative au programme Très haut débit de la Mayenne 2018-2023 porté par Mayenne THD,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 14 février 2020 approuvant l'avenant N°1 à la convention pour le financement du réseau Très Haut Débit de la Loire-Atlantique 2017 - 2022
- VU** les délibérations de la Commission Permanente du Conseil régional en date des 8 juillet 2016, 29 septembre 2017, 20 avril 2018, 14 février 2020 approuvant respectivement les conventions de financement des tranches 1(2016), 2(2017), 3(2018) et 4(2019) de travaux de déploiement du réseau de fibre optique à l'abonné de la Sarthe,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 23 septembre 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au financement de la couverture à 100% en fibre optique à l'abonné du département de la Sarthe 2020-2030,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 19 avril 2024 approuvant l'avenant N°2 à la convention pour le financement du réseau Très Haut Débit de la Loire-Atlantique 2017- 2022, l'avenant N°1 à la convention relative au programme Très haut débit de la Mayenne 2018-2023, l'avenant n°2 à la convention relative au financement de la couverture à 100% en fibre optique à l'abonné du département de la Sarthe 2020-2030,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région et notamment son programme « Favoriser l'accès au numérique sur le territoire ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'avenant N°2 à la convention pour le financement du réseau Très haut débit de la Loire-Atlantique 2017 - 2022, présenté en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'ATTRIBUER

au syndicat mixte Mayenne THD une subvention forfaitaire de 1 593 000 € représentant le soutien de la Région au financement du raccordement des 817 communautés d'innovation, en zone rurale, sur le Département de la Mayenne depuis le 1er janvier 2020,

D'APPROUVER

l'avenant N°1 à la convention pour le financement du Très haut débit sur le Département de la Mayenne 2018-2023 à intervenir avec le syndicat mixte Mayenne THD, présenté en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'APPROUVER

l'avenant N°2 à la convention de financement de la couverture 100% en fibre optique à l'abonné du Département de la Sarthe 2020-2030 à intervenir avec le Syndicat mixte Sarthe numérique, présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

D'APPROUVER

la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Géo Vendée relative à la réalisation du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Vendée, telle que figurant en annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 341 804 € TTC sur une dépense subventionnable de 1 709 018 € à l'association Géo Vendée pour la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) de type vecteur, d'une classe de précision de 10 cm et son contrôle sur une partie du territoire du département de la Vendée,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 341 804 €.

D'APPROUVER

la convention entre la Région des Pays de la Loire et Territoire d'Energie Loire-Atlantique relative pour la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Loire-Atlantique, telle que figurant en annexe 5,

D'AUTORISER

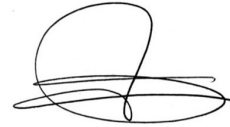
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 179 351 € TTC sur une dépense subventionnable de 896 753 € à Territoire d'Energie Loire-Atlantique (TE44) pour la réalisation d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur une partie du territoire de la Loire-Atlantique,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 179 351 €.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : S.SOULTANI-VIGNERON, P.HENRY, P.BARRE.

REÇU le 24/04/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs